

# Compte rendu du CTPM du 25 juin 2010

#### **Déclaration préalable CFDT**

Plus 2 millions de personnes salariés du public et du privé dans la rue hier pour dire leur indignation, leur colère face aux décisions que tentent de faire passer le gouvernement en matière de retraite. Un projet basé essentiellement sur le recul de l'âge légal qui met essentiellement les salariés à contribution sans rien régler. Un projet qui ne résout rien des questions de financement, vide le fond de réserve des retraites et gère les questions de la pénibilité du travail et des différences d'espérance de vie de la pire des manières. Dans ce ministère, nous savons de quoi nous parlons et le courrier (cf. courrier du ministre du 15 octobre 2008) relatif à la demande de mise en oeuvre de bonification des années passées sur des activités pénibles le démontre. Sur le plan des fonctions publiques, la coupe est pleine avec la fin du minimum garanti, le recul de l'âge sans décote à 67 ans (les femmes ne diront pas merci ça c'est sûr), la remise en cause des possibilités de départ des parents de trois enfants après 15 ans de service dans des conditions inadmissibles, l'augmentation des cotisations pour alléger la facture des plus riches. Non décidément ça ne passe pas !

Un projet à combattre et combattu tant il est injuste et inéquitable.

Des salariés dans la rue pour dénoncer la baisse constante du pouvoir d'achat. Le projet annoncé de remise en cause de l'augmentation du 1er juillet et du gel pour 3 ans de nos salaires après des années continues de baisse. Des salariés dans la rue pour dénoncer aussi les politiques menées en terme d'emploi, avec le développement de la précarité et des suppressions massives dans les fonctions publiques. La dégradation des conditions de travail et son cortège de souffrances doivent cesser.

Après l'ingénierie publique concurrentielle quelles autres missions allons nous

cesser! ? Comment assurer un service public de qualité à nos concitoyens dans ces conditions alors que partout les manques existent et font souffrir de nombreux personnels ?

Et évidemment tout cela se fait sans dialogue, sans écoute, sans réelle étude des solutions alternatives car elles remettent en cause in fine le partage des richesses produites. Il faudra pourtant bien y venir et accepter que ceux qui gagnent plus participent plus aux efforts.

Sur le dialogue social vous connaissez notre volonté de le pratiquer, de le développer et de remplir notre rôle de représentant des personnels. Or que constatons nous, malgré nos demandes répétées, la poursuite de son affaiblissement à tous les niveaux et beaucoup de légèretés dans le respect du aux textes et aux partenaires sociaux. L'exemple vient d'en haut alors quand appliquerez vous la circulaire du 23

mars 2009 en matière d'organisation et de conditions du dialogue social ? Nombreux sont les exemples récents de dérives inadmissibles.

Par exemple sur la réunion tant attendue sur le Schéma des Emplois et des Recrutements Ministériels (SERM).

Après des mois de tergiversations, de délais, la réunion du 18 juin nous a laissé sur notre faim. Et, lors de l'audience sur le préavis de grève intersyndical d'hier, l'administration se vantait d'avoir un éclairage précis, tout début janvier 2010, sur ce fameux SERM qui joue l'arlésienne depuis des lustres. Alors pourquoi ne pas jouer la transparence? pourquoi ne pas respecter les partenaires sociaux que nous sommes ? à quel jeu joue l'administration ? Bon d'accord c'est compliqué pour 2010 mais pour 2009 c'est passé, nous devons savoir ce qui s'est passé en terme de recrutement dans les corps, d'évolutions de la vacance dans les services ! Nous avons besoin d'explications ainsi le PLF 2009 indiquait un plafond d'autorisation d'emplois de 69169 alors que le document très synthétique sur le SERM indique le même PAE à 67241 (pas loin de 2000 ETP en moins quand même. Nous avons besoin notamment de ces informations en terme de recrutement pour apprécier entre autres les conditions d'application de la clause de sauvegarde des promotions internes. Cette clause obtenue dans les accords Jacob signé par la CFDT a permis et nous l'avons apprécié pour les promotions internes d'adjoints administratifs en secrétaires administratifs de passer pour 2010 de 22 possibilités initiales à 60 ce n'est pas rien. Je vous rappelle que nous demandons des éléments d'information sur le SERM et là toujours rien mais aussi sur la masse salariale.

La mise en place d'un agenda social sur lequel vous nous avez donné votre accord lors de notre dernière rencontre bilatérale est une urgence? Aujourd'hui nous avons des dates de rencontres. Il reste à débattre avec nous des sujets à aborder et de leur cadre.

Les points portés à l'ordre du jour seront pour nous encore l'occasion de dénoncer l'absence de toute étude d'impact : quelles sont les hommes et les femmes concernés ? Quels sont les impacts des mesures sur les effectifs, les affectations, les missions ? Cette demande revient avec récurrence pour toutes les réorganisations passées, en cours, à venir ? Pourquoi tant de négligence ?

Nous évoquerons aussi le bilan honteux des suicides (9 depuis le début de l'année) et appelons l'attention de l'administration sur les risques potentiels d'explosions de violence de la part d'agents dont le stress va grandissant, et ce, à tous les niveaux de la hiérarchie, car elle, non plus, n'est pas épargnée.

Le respect des partenaires sociaux passe aussi par les audiences qui leur sont accordées. Celle pour le préavis de grève intersyndical (signé par 6 syndicats et non des moindres) est exemplaire à ce sujet. Nous écrivons au ministre et nous sommes reçus par l'adjoint à la DRH, il y a un problème !

#### Mesures catégorielles

C'est sûr elles ne sont pas à la hauteur avec une dotation de 25 millions d'euros alors qu'il en faudrait 90 au moins pour agir sérieusement et corriger les inégalités de régime indemnitaire, de carrières et de reconnaissance des qualifications. Des mesures urgentes sont à prendre comme l'accès des dessinateurs et des adjoints administratifs à l'échelon exceptionnel de l'échelle 6 (IM430), comme la réforme

attendue du statut des agents d'exploitation toujours promise mais jamais réalisé, comme l'application du nouvel espace statutaire rapidement aux secrétaires administratifs de l'équipement et aux corps équivalents (IPCSR, Affaires maritimes). Pour les techniciens et contrôleurs nous vous informons que la fonction publique territoriale est en ordre de marche pour l'appliquer dés 2010. Ce nouvel espace statutaire s'il n'est pas génial améliore quelques situations alors appliquons le plus vite. Sur la prime de fonctions et de résultats 5PFR) la circulaire est sortie. Les problèmes liés à son application peuvent commencer. Nous vous informons que nous allons encourager les personnels à refuser les cotations discriminantes qui n'ont aucune réalité professionnelle ou fonctionnelle si ce n'est celle du fait du prince .

Sur les délocalisations. A quand des réponses précises sur l'avenir des agents de l'ENIM ? Que pouvez nous dire de l'avenir du service social et de votre rencontre avec votre homologue de l'agriculture ? Quelles dispositions quant au statut et à l'existence légal des Centre de valorisation des ressources humaines ?

-----

### Propos liminaires et réponses du secrétaire général

En propos liminaire, le secrétaire général nous annonce son prochain départ à regret ! Il nous assure que son remplaçant connaît bien le ministère. Il était conseiller au cabinet du premier ministre où il a maintes fois soutenu les positions du ministère dans les arbitrages demandés. Il reconnaît que la politique en matière d'emploi est difficile à mener. Cette situation est unique dans notre histoire. Il pense, malgré nos critiques, que la construction de ce ministère est une réussite. Il part donc avec regret et nous assure que les difficultés qui nous attendent sont grandes avec la RGPP2, les nombreuses économies à conduire et que tout ce qu'il voit ce sont moins de crédits de fonctionnement, des restructurations et des modifications encore et encore, des ceintures à bien serrer, pas du sang et des larmes, mais un périmètre de l'Etat qui rétrécit. Dans tout cela, il conviendra de garder à l'esprit que nous sommes là pour faire le mieux pour tous, notamment le citoyen... Enfin il dit constater pour le regretter la faible implication des personnels dans les affaires qui les concernent au travers des actions syndicales dont il tient à reconnaître les qualités et les compétences dans un cadre d'exercice difficile...

**Decret ENIM** Sa publication est imminente, il est au contreseing nous devrions l'avoir sous 15 jours. Il est conscient de la situation des agents et demande à la DRH d'étudier les possibilités d'affecter aux dates prévues les personnels même si dans un premier temps, il faut les héberger en DDT sur des missions ENIM, bien sûr !

**Sur les OPA** : La table ronde doit être l'occasion pour chacun de se positionner et j'espère que vous n'oublierez pas d'appeler l'ADF à se positionner sur le décret proposé par nos soins !

Crédits de fonctionnement et quasi cessation de paiement dans certains services : il nous indique que les dotations allouées aux services en terme de crédits de fonctionnement le sont sur une base de 80% de la dotation prévue afin de permettre de régler les imprévus ici ou là. Il est conscient des difficultés générées par la complexité de Chorus dont l'efficacité s'améliore de jour en jour et il compatit aux angoisses des personnels, à leurs désespoirs lorsque des factures traitées sont

perdues... Le rattrapage sur le programme 217 est en cours, la bascule pour les autres programmes se fera au 1er janvier 2011.

Sur la mission des inspections générales, elles portent sur les crédits de fonctionnement affectés en DDI qu'il est prévu de refondre en totalité dans un seul programme rattaché au premier ministre

Commentaire : demain les crédits de fonctionnement et après demain ?

**Comité de suivi mutualisation** (Chorus, CPCM et PSI) : pourquoi pas ? Il faut trouver la bonne formule pour échanger !

## Interventions complémentaires de la CFDT

Dans nos réactions aux propos du secrétaire général, nous sommes revenus sur ceux tenus sur les suicides. Il y faisait mention de grandes difficultés personnelles et de sa satisfaction de porter le constat que dans les services ça bouge et que les procédures fonctionnent bien. Réaction de notre part pour rappeler que c'est bien le moins que les procédures fonctionnent mais surtout que le travail lieu d'épanouissement revendigué pour les salariés n'en est rien et encore moins aujourd'hui qu'hier dans nos services. Souvent il ne permet pas aux personnes en difficultés de s'y raccrocher lorsque ce n'est pas le travail lui même qui les conduit à cette dernière extrémité. Prévenir, écouter, veiller exige une autre politique en matière d'emploi, en matière de méthodes de mise en oeuvre des réformes. C'est bien la façon de faire qui est à remettre en cause. Nous sommes revenus également sur ces propos quant à l'absence d'implication des personnels dans les activités collectives et notamment syndicales en le remerciant de reconnaître la difficulté de nos travaux mais que la encore cela passait par d'autres méthodes de travail et en premier lieu le respect des partenaires sociaux, de leurs attentes, du bon traitement de leurs questionnements, de respect de ses obligations réglementaires et de celles du fonctionnement des instances paritaires.

Sur les points 1 et 2, portant sur le décret et l'arrêté portant organisation de l'administration centrale, nous avons voté contre. Aucune étude d'impact n'éclaire les réorganisations qui s'enchaînent depuis quelques années.

Sur le point 3 portant sur un projet de circulaire relatif à la mise en œuvre de la nouvelle organisation du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques, nous avons voté contre également. Si cette mise en œuvre comporte des parties intéressantes, peu de moyens humains ou de fonctionnement ne sont dégagés et surtout pas dans les services interministériels comme les DDT.

Sur le point 4, portant sur la création de la commission régionale de concertation de l'action sociale, nous avons voté pour. Nous réclamons depuis très longtemps la mise en place de cette commission. Nous avons rappelé notre demande récurrente d'un véritable CTP régional (cf déclaration ci dessous)

La mise en place d'une instance régionale d'action sociale est d'actualité au sein du ministère depuis 2006.

Après plus de 10 réunions sur le sujet, nous sommes à la CFDT enfin satisfait de le voir à l'ordre du jour du CTPM.

La CFDT depuis le début souligne l'importance de l'échelon régional ministériel d'action sociale. Nous avions demandé en 2007 lors de la réécriture de l'arrêté de 1985 qu'une instance régionale soit mise en place. Dans la forme définitive de l'arrêté de décembre 2008, seul l'article 34 faisait référence au niveau régional, cela était nettement inssuffisant.

Dans l'organisation de notre ministère, il existe actuellement le niveau national (CCAS) et le niveau local (CLAS) mais rien au niveau régional. Ne pas mettre en place le niveau régional allait à l'encontre de l'esprit de l'arrêté de 2008 et donc de l'action sociale ministérielle depuis plus de 20 ans. D'autant plus que le niveau régional devient le lieu décisionnel des politiques publiques , entre autres le budget ; et ne pas mettre en place le niveau régional est une abérration.

Pour la CFDT, depuis la création des RBOP, l'instance de concertation au niveau régional a toute sa pertinence, comme la création d'un CTP RBOP par exemple.

La commission régionale de consultation de l'action sociale voit enfin le jour.

Une seule remarque sur le projet de la part de la CFDT :

Nous avons demandé que cette commission travaille aussi avec la section régionale interministérielle d'action sociale la (SRIAS). Hors, le texte proposé ne fait plus référence à cette instance interministérielle.. Pourtant des dossiers comme le logement la restauration collective, les crèches sont examinés par la SRIAS. Ils sont aussi d'actualité au sein de notre ministère. Nous souhaitons qu'un lien entre la SRIAS et notre la commission régionale soit écrit et mis en place.

Malgré cette remarque, la CFDT votera POUR le projet d'arrêté portant création de la commission régionale de concertation de l'action sociale.

Enfin, avant d'en finir, la CFDT désire vous interpeller Monsieur le Secrétaire Général sur le Service Social.

Nous vous avons écrit à plusieurs reprises et la dernière fois en intersyndicale CFDT, CGT, UNSA sur les inquiétudes des Assistants de Service Social et leur positionnement au sein des DTT.

Nous sommes attachés à un service social fort au sein de nos services et le rôle des AS y est essentiel.

Nous souhaitons connaître les décisions qui ont dété prises suite à votre rencontre avec votre homologue du MAP.